

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP BNI RETRAITE

Fonds : DIVERSIFIE

SGO : BNI GESTION filiale de la Banque Nationale d'Investissement

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP BNI RETRAITE est un OPCVM géré activement, dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire, dans le respect des objectifs, de la politique d'investissement et de la réglementation en vigueur.

L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs une appréciation du capital investi avec un rendement acceptable sur un horizon de placement recommandé de cinq (5) ans.

Les investissements sont décidés en comité d'investissement.

Le Fonds peut investir dans les principales catégories d'instruments financiers suivants :

- **Actions** : Le Fonds pourra être investi et exposé à hauteur de 70% au maximum de son actif net, hors liquidité et hors titres d'OPCVM « actions » en actions et/ou assimilés
- **Titres de créances et instruments du marché monétaire** : Le Fonds pourra être investi et exposé à hauteur de 70% au maximum de son actif net, hors liquidité en titres de créances et instruments du marché monétaire
- **Parts d'OPCVM ou d'autres OPC** : Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC, conformément à la réglementation.
- **Autres valeurs mobilières ou instruments financiers** : Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net dans d'autres valeurs mobilières ou instruments financiers autres que ceux cités par l'article 39 de l'Instruction 66/CREPMF/2021
- Le Fonds peut détenir de la liquidité dans la limite de 20% maximum de son actif net auprès d'un seul et même établissement de crédit

Pour plus de détail sur la stratégie d'investissement, se référer à la page 8 du Prospectus du Fonds

L'indicateur de référence du Fonds est la somme de 30 % du taux Moyen des obligations de la Côte d'Ivoire sur la maturité de 7 ans publié par UMOA-TITRES et de 70% de la variation annuelle de l'indice BRVM Composite. Il a évolué à 22 % au 31-12-2024.

La période minimale de placement recommandée étant de cinq (5) ans, le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette durée.

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré, dans les conditions prévues dans le Prospectus.

Les ordres de rachat doivent être transmis soit à l'agent placeur, soit directement à la Société de Gestion pour exécution à cours connu sur la base de la dernière valeur liquidative disponible. Ils doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts dont le rachat est demandé.

Le règlement du rachat doit être effectué dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrés à partir du jour de la réception de la demande de rachat dans les locaux de BNI GESTION.

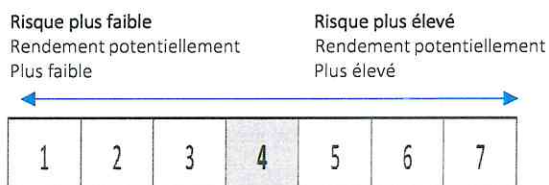
En cas de rachat, la Société de Gestion adresse au porteur de parts un avis d'exécution indiquant le nombre de parts rachetées, la valeur liquidative et le montant des commissions éventuellement retenues et le montant net de la transaction.

L'actif net en dessous duquel il ne peut être procédé aux rachats de parts est fixé à cent millions (100 000 000) de FCFA.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, BNI GESTION a mis en place un outil de gestion de liquidité dont le détail est décrit à la page 12 du Prospectus du Fonds.

Le FCP BNI RETRAITE est un Fonds de capitalisation, les revenus du fonds sont réinvestis.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que les parts sont conservés sur un horizon de 5 ans. Le risque réel peut être différent si des sorties sont effectuées avant l'échéance.

L'indicateur synthétique de risque indique la probabilité que le Fonds enregistre des pertes en cas de mouvements contraire sur les marchés ou d'impossibilité de faire face au manque de liquidité du marché.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds et la catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie. Elle pourrait évoluer dans le temps.

Ce Fonds est classé en catégorie 4 sur 7 qui est une classe moyenne. Autrement dit, toutes les dispositions sont prises pour que les pertes potentielles liées aux futurs résultats se situent au niveau moyen. Par ailleurs, le Fonds n'est pas garanti en capital.

Risques suffisamment non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : Le Fonds est investi dans des titres obligataires. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds peut baisser.

Pour plus d'information sur la cartographie des risques, veuillez-vous référer au Prospectus du fonds (page 10).

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

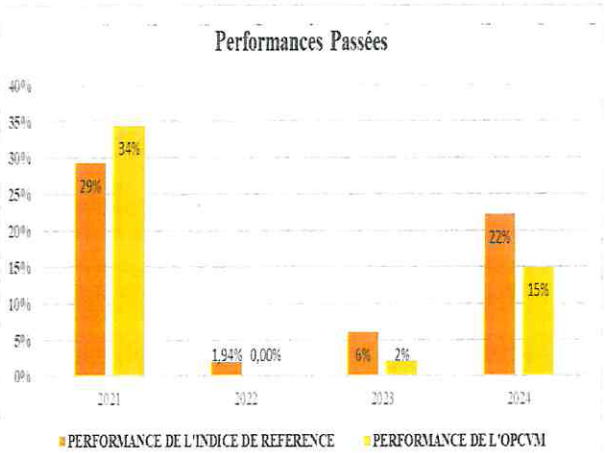
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux maximum (TTC)
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais de gestion (frais courant)	Néant ^(*)

- (*) Les frais de gestion ont été supportés par la BNI Banque
- Les frais courants basés sur les coûts du dernier exercice 2024 sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.
 - Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.
 - Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique frais et commissions du Prospectus (page 13).

Performances passées



- Les performances passées ne constituent pas une indication complète et fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Le calcul de la valeur liquidative est effectué de manière mensuelle.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est BNI FINANCES Filiale du groupe BNI Côte d'Ivoire.
- Le prospectus, les derniers rapports annuels et tous rapports périodiques rédigés en langue française sont disponibles et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande écrite auprès de BNI GESTION, Abidjan Plateau Avenue Lamblin prolongée Immeuble Belle Rive 14^{ème} étage 01 BP 67 Abidjan 01 Tel : 27 20 31 22 70 / 71 / 76.
- La valeur liquidative est disponible dans les locaux de BNI GESTION à l'adresse indiquée ci-dessus et dans le Bulletin Officiel de la Cote (BOC) publié quotidiennement par la BRVM.
- La législation fiscale est celle applicable en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire, les plus-values résultant d'opérations de placement réalisées dans le cadre de la gestion de portefeuille de valeurs mobilières de placement sont exonérées de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM). Cependant, les souscripteurs étrangers sont soumis à la législation fiscale sur les plus-values et des revenus résultant d'opérations de placement dans les OPCVM en vigueur dans leurs pays de résidence.
- Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de BNI GESTION ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM.
- Cet OPC est agréé le 6 juin 2014 par l'AMF-UMOA sous le numéro FCPE/2014-01.
- BNI GESTION est agréée par l'AMF-UMOA sous le numéro SG/08-002.

« Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 Décembre 2024. »

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

FCP BNI RETRAITE

[Signature]